

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 21

Artikel: L'arithmétique à Bonzon
Autor: Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-214725>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
 Administration (abonnements, changements d'adresse),
 Imprimerie Ami FATIO & Cie, Albert DUPUIS, succ.
 GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE
 Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
 Société Anonyme Suisse de Publicité
 LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
 six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
 Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 24 mai 1919. — Tableaux villageois (Jean des Sapins). — Les paysans vaudois. — L'arithmétique à Bonzon (Marc à Louis). — La protection du vignoble il y a 121 ans. — Sur le Léman (Alfred Ceresole). — Soldats d'antan. — Feuilleton : La maison du Chat-qui-pele (Honoré de Balzac). — Boutades.

TABLEAUX VILLAGEOIS

QUAND le printemps est là, le village se réveille. Quoique l'hiver n'ait pas été aussi rude que ne l'avait prédit le vieux Marc, on est cependant content de s'étirer au bon soleil, comme ces lézards qui, au mois d'avril, restent des journées entières fixés aux pierres de nos vieux murs. Les lourdes portes des maisons campagnardes restent plus souvent ouvertes qu'à l'ordinaire, et le soleil pénètre partout, jusque dans ces chambres basses où les pauvres vieux sont encore assis sur la « cassette » du fourneau. Les chats dorment sur les toits et les enfants, enfermés pendant de longs mois, reprennent possession de la rue. Les poules courent dans les jardins, piquant les choux de Bruxelles de l'an passé.

Devant les maisons, sous l'avant-toit, on fait des fagots, on scie le bois et l'on fend les vieux troncs au moyen de solides coins de fer.

Antoine est là, lui aussi, devant sa maison. Grand, maigre, le visage entièrement rasé, le dos rond et les mains calleuses, Antoine surnommé le vieux Toine, s'est coiffé d'un bonnet en peau de chat. En toute saison, il est chaussé de grosses socques dans lesquelles il met une poignée de regain pour éviter l'humidité. Sa serpe à la main, d'un coup sec il coupe les branches sur le billot après quoi il noue solidement le fagot d'un lien d'osier. Son grand corps maigre et noueux s'abaisse et se relève selon une cadence bien marquée. Son travail, son attitude et le décor que fait sa vieille demeure, tout cela forme un tableau des plus pittoresques.

Antoine ne détourne pas la tête pour voir ceux qui passent, et pourtant la rue est animée. On voit venir ma tante Rosalie qui de son petit pas pressé s'en va faire ses emplettes. On voit venir le menuisier qui traverse le chemin, portant une large planche de sapin sur le dos.

Et puis voici le facteur. Il entre dans chaque maison pour en sortir si tôt après. Pour la première fois, il a mis sa blouse de toile écrue à raies rouges, sa belle blouse qui se balance, se soulève et se gonfle quand le vent souffle. On voit encore Auguste qui passe avec ses deux forts chevaux attelés à un char de fumier. Il est en gilet à manches, il a son chapeau de feutre sur l'oreille. De la main gauche il tient les rênes tandis que de la droite il fait claquer son fouet de manière à se faire remarquer de tout le monde.

Des hommes boivent au café des Balances. Par la fenêtre ouverte on les voit penchés en avant, les coudes solidement posés sur la table. Un rayon de soleil fait briller le vin dans les litres. Appuyé au montant de la porte, le pintier, en bras de chemise, calotte de velours

sur la tête et pantoufles brodées, regarde les passants. Un chat traverse la rue ; trois vieilles discutent devant la boulangerie, elles font des gestes avec leurs bras maigres ; et les petites filles — cheveux au vent, jupes courtes et mollets maigres — courrent dans le soleil.

Dans son jardin il y a la grande Suzette. Elle a mis son chapeau de paille, un grand chapeau bergère, tout jaune avec un ruban noir. Son râteau à la main, elle ensemente ses carreaux. Ses bras nerveux vont et viennent en mouvements mécaniques.

Encadrée par le vide que fait le long corridor noir de sa demeure, la mère Fanchon est-là, sur le seuil. Les mains posées à plat sur ses fortes hanches, elle est triste parce qu'elle ne sait à qui parler et, des yeux, elle suit le pasteur qui passe dans sa longue redingote noire.

Le temps s'écoule. Le soleil est sur son déclin ; ses rayons s'étendent sur les prés et sur les vieux toits aux larges auvents d'où s'échappe une fumée bleue qui monte dans la lumière.

JEAN DES SAPINS.

Abstinent pendant deux ans. — Le colonel Coutau dinait un jour en face d'une dame qu'il ne connaissait pas. Ce fut elle qui se présenta :

— Mon colonel, lui dit-elle, laissez-moi vous dire que je fais des conférences pour augmenter le nombre des abstinent.

— Madame, répondit-il, veuillez croire combien vivement je déplore que mes devoirs ne me permettent pas de vous entendre. J'ai moi-même été abstinent pendant deux ans.

— Pendant deux ans ! Oh ! colonel, permettez-moi de citer publiquement votre exemple.

— Croyez, madame, que j'en serai fier. Oserai-je cependant vous prier d'ajouter que c'étaient les deux premières années de ma vie ? — Pn.

LES PAYSANS VAUDOIS

SAMUEL de Constant, dans le *Mari sentimen-tal* (1783) parle en ces termes du paysan vaudois :

« Le pauvre paysan, après avoir, pendant dix mois, employé ses peines et ses travaux à la culture de ses terres, ne jouit encore de rien ; avec des récoltes même abondantes, il n'a rien encore. »

« Ici commencent des peines d'un autre genre : il faut qu'il paie ses redevances ; qu'il pourvoie aux besoins de sa famille, et celui de l'argent devient pressant. Il ne peut en trouver qu'à la ville ; il faut qu'il y porte ses blés et ses denrées. Le temps que lui laissent pour cela les travaux de la campagne, sont les mois d'hiver, ceux de décembre et de janvier. Dans cette saison, les jours sont courts, le temps rigoureux, les chemins mauvais. S'il est éloigné, il faut qu'il perde plus d'un jour, qu'il aille de nuit ; et ce n'est qu'avec le danger de perdre son attelage, sa santé, sa vie même, qu'il parvient à la ville. Là, il trouve des obstacles, des règlements faits contre lui. Dans quelques endroits, il est obligé de passer par certaines routes ; il faut qu'il paye de certains droits ; qu'il se rende

à une certaine place ; il ne peut vendre qu'à une certaine heure, et à de certaines personnes.

« Enfin, après avoir vaincu toutes ces difficultés, il est encore trompé sur le prix qu'il espérait. Souvent, il ne peut pas vendre le jour qu'il est venu ; il faut renvoyer à un autre marché, ou qu'il donne sa marchandise à vil prix, à des acheteurs qui profitent de ses besoins. S'il a été assez heureux pour vendre, le temps qu'il a perdu, ce qu'il lui en a coûté, ce qu'il a dépensé au cabaret, diminue la somme sur laquelle il comptait. Il s'est peut-être consolé dans l'ivresse ; mais il retourne chez lui plus pauvre, plus découragé ; et les travaux de l'année suivante s'en ressentent. Bientôt il est obligé d'emprunter et d'engager son domaine. Au bout de quelque temps, ses biens sont mis en décret¹, et la famille malheureuse est dispersée.

« C'est l'histoire d'un grand nombre de familles de ce pays. Leurs biens sont presque tous hypothéqués ; les cultivateurs ne sont plus que les esclaves des créanciers qu'il faut payer régulièrement, et sans aucun égard aux cas d'availles² ; ils sont moins heureux que s'ils étaient attachés à la glèbe. »

Depuis que Samuel de Constant brossait ce tableau, les temps ont changé, fort heureusement. Le sort du paysan est aujourd'hui plus enviable que celui de la plupart des citadins. Souhaitons que la paix et la réouverture des frontières permettent à ceux-ci de vivre mieux sans rendre dure l'existence de celui-là.

Elle, toujours ! — Il y a trois choses auxquelles la femme doit ressembler... et ne pas ressembler :

1^o Elle doit ressembler à l'horloge par sa régularité au travail — elle ne doit pas lui ressembler en faisant entendre sa voix par toute la ville.

2^o Elle doit ressembler à l'écho en répondant aux questions qu'on lui pose ; — et non pour vouloir toujours avoir le dernier mot.

3^o Elle doit ressembler à l'escargot en demeurant à la maison, — et non en prétendant porter sur le dos tout ce qu'elle a.

Le livre d'or des Familles vaudoises. — On nous informe que la première livraison du *Livre d'or des Familles Vaudoises* de MM. Henri Delédevant et Marc Henrioud (Editions Spes) est sous presse et sera remise dans quelques semaines aux souscripteurs.

L'ARITHMÉTIQUE A BONZON

QUAND l'è que dâi dzein sâvant pas fenamaint comptâ, on lau dit, po lè mourgâ :

L'è de l'arithmétique à Bonzon :
 Trâi et dou fant ion.

Prau su que vo z'allâ oncora dere : Lè ellî l'estropiau de Marc à Louis que fâ clli l'arithmétique. Eh bin ! n'è pas veré, l'è bo et bin la Jenny à Fourgatset que l'a reinveintâie et vo dio pas dâi dzanlye.

¹ En fallite.

² Les dégâts causés par les forces de la nature.

Cllia Jenny à Fourgatset, s'etâi maryâie avoué Davi à Tuyau. L'etâi onna bin brâva dzein, on bocon taborniau. N'è pas li qu'arâi su einveintâ lo rabot à partadzi lè beliet de banqua. Mâ l'avâi onna granta qualitâ : l'etâi retso et sa mère l'etâi morta du grand temps. L'è por cein que la Jenny l'avâi voliu.

Cllia Jenny l'etâi onna colonda d'abbayâ et lè croutie leingue preteindant que n'avâi pas adi droumâ tota soletta. Cein ne vo regarde pas, clliau z'affäre. Vu pî vo dere que s'étant maryâ dein lo mât dè fèvrâ et dou mât ein apri, lo Davi l'avâi falii que parte po la frontière, iô le revint dein lo mât de mai et vo séde pas cein que trâove?

Le porrâ vo fère à dèvenâ, à bailli lè cllia, mât ne vu pas : iamo mî vo dere tot tsaud cein que l'a trovâ Eh bin ! l'a trovâ que sa fenna lâi avâi fôna felietta que l'avâi dza queinez dzo.

Cô l'a etâi ébahy? L'è lo Davi que n'ein crayâi pas se get. L'étant maryâ du dhî senanne et l'etâi dza on pére. Ruminâve, complâve, sè fasâi dau croûto sang, tant qu'à la fin ie démande à sa fenna :

— Dis-vâi, Jenny! su bin conteint de la felietta, mât tot parâi ? lo compto lâi è pas!

— On bi diâblio, so repond la Jenny, vouâite : on sè maryâ dein lo mât de fèvrâ. Eh bin ! Fèvrâ, ion ; du fèvrâ tant qu'à mars, dou ; mars, trâi ; du mars tant qu'à avri, quadro ; avri, cinq ; lo mât d'avri tant qu'à la fin, six ; du avri tant qu'à mai, sat ; mai, huit, et lo mât de mai, nôo. Lè nôo mât lâi sant-te, oï ão na ?

— Oï ! oï ! lo compto lâi è, so repond lo poûro David, l'è justo... Mât tot parâi...!

MARC à LOUIS.

Enfantine. — L'autre jour, une fillette de cinq ans, qui s'amusait à Montriond, sous la garde d'une bonne, à promener sa poupee en poussette, disparut. On ne la retrouva que deux heures plus tard, au Grand-St-Jean, avec sa poussette :

— Je suis allée montrer la Grenette à ma fille, répondit-elle à sa maman qui l'interrogeait.

La maman n'admit pas la réponse et priva l'enfant du dessert. Mais la fillette a une sœur aînée, huit ans, qui, en cachette, comme la petite fille de Victor Hugo, lui apporta du gâteau.

Mais l'enfant se retournant vers sa maman :

— N'est-ce pas que je ne dois pas en prendre. — R.

LA PROTECTION DU VIGNOBLE

il y a 121 ans.

L'arrêté que voici, datant de 1798, nous a été aimablement confié par un de nos lecteurs, M. Baudet, à La Croix s. Lutry. Il est intéressant à rappeler, au moment où la question de la protection du vignoble et de nos vins est de nouveau à l'ordre du jour.

Liberté (L. S.) Egalité.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE UNE ET INDIVISIBILE

LA CHAMBRE ADMINISTRATIVE
DU CANTON DU LÉMAN, SIÈGEANTE A

LAUSANNE

S'ETANT fait représenter les différentes Ordonnances précédemment rendues sur les vins à importer et exporter.

Considérant, que le Canton du Léman récolte des vins pour beaucoup au-delà de sa consommation, et que cette partie importante du produit de son sol, a été jusqu'à ce jour la source principale de son bien être.

Considérant, qu'en entraver le commerce, ce seroit nuire essentiellement à l'agriculture, aux fortunes particulières et à la prospérité de l'Etat, qui n'est dans un bon Gouvernement que le résultat de celle des divers Citoyens.

Arrête ce qui suit :

1º A dater de ce jour, les vins pourront librement sortir, et être exportés par tous les points du Canton du Léman.

2º Les vins étrangers, de quelque qualité et pays qu'ils soient, pourront de même librement entrer lorsqu'ils seront en bouteille; mais l'importation en est par contre absolument prohibée et défendue, lorsqu'ils seront en pièces, fuitailles ou tonneaux, sous peine, aux contrevenants, de confiscation entière, dont moitié sera au profit de l'Etat et moitié au profit du Commissaire des Pâges qui en aura fait la saisie.

3º Tous Mandats, Ordonnances et Loix contraires au présent Arrêté sont et demeurent rapportés.

Le présent Arrêté sera imprimé et affiché dans les lieux accoutumés.

Donné à Lausanne, en la Maison Nationale, le 12 avril 1798.

MONOD, président.

Par la chambre administrative.
PANCHAUD, secrétaire.

per les loisirs de la traversée en te contant, sur Le Léman, ce que tu vas ouïr et qui peut-être t'instruira.

Puis, après la description des diverses rencontres faites au cours de son petit voyage sur le Léman, Alfred Ceresole termine ainsi :

Au moment d'atteindre le port de Vevey, je ne puis m'empêcher de songer, en regardant ces deux rives, suisse et savoyarde, aux contrastes qu'elles offrent à l'observateur.

Sur la rive de Savoie, qui regarde le nord, c'est la nature plutôt abandonnée à elle-même, la poésie rêveuse et inconsciente d'un peuple à l'écart de la fièvre sociale ; c'est la vie agricole sans grandes richesses, sans foyer très intense non plus de vie intellectuelle ou industrielle ; c'est la dévotion catholique avec ses oratoires, ses indulgences et le silence de ses couvents.

Sur la rive suisse, tournée au soleil du midi, c'est le sol partout utilisé, surveillé, cultivé, c'est le travail et l'industrie avec l'agitation l'ordre, l'économie ; c'est la réforme avec l'instruction populaire à tous ses degrés ; c'est la vie sociale, mais sans excès de poésie ; c'est le bruit, la lutte pour l'existence, avec le regard tourné non pas en arrière, mais en avant.

Sur la rive gauche, c'est la poésie des âges lointains, recouvrant de lierre et de mousse les toits et les murs ; sur la rive droite, c'est l'activité moderne mettant sa lumière et sa propriété partout.

A chacun de ces rivages son cachet ! à celui des deux qui serait tenté de s'enorgueillir de ses mérites, il faudrait redire cette parole apostolique : « Qu'as-tu que tu ne l'aies reçu ? Et si tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifies-tu ? » A quoi le génie chrétien, qui plane sur ces bords, ajouterait comme un écho de paix : « Aimez-vous les uns les autres, vous excitant à la charité et aux bonnes œuvres. »

* * *

Au moment où nous posons le pied sur le sol veveysan, cette strophe du poète vaudois Albert Richard, chante dans notre cœur :

Asile de la paix, sur ta plage fleurie,
Puisse la liberté, gloire de ma patrie,
O mon lac, à jamais fixer son vol errant !
Et puissé-je moi-même, alors que viendra l'heure
Où Dieu m'appellera dans une autre demeure,
Te saluer encor de mon regard mourant.

Alfred CERESOLE

Un malin. — Tartempion est affligé d'une femme acariâtre à souhaiter. Pour l'éviter, il y depuis vingt ans passer ses soirées chez une vieille amie à lui qui reçoit, le plus aimablement du monde, un petit groupe de bonne connaissances. Dans l'entreفاite, la femme de Tartempion vient à trépasser. Aussitôt, chacun de conseiller à celui-ci d'épouser l'hôtesse déçue.

— Ah ! ça non, par exemple ! je ne saurais plus chez qui aller me distraire le soir !

CHANSON DE CONSCRIT

(Patois savoyard).

Qu'vol entendré 'na tsanson ?
Eh bin, déman, no la diron.

All' etai fete et composâ
A la tablè d'on bolonthy.¹

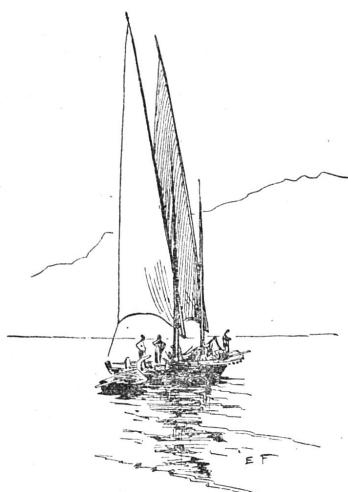
Lo bolonthy l'a composâ
Ein t'nant sa mie à son côté.

Y lui disai : « Fanchon, mon cœur,
Vu-te té mariâ avoué mé ?

— De mari n' parlein plé²
Pisqu'à la guerra tu t'en vas.

— A la guerra n'y verrai pas,
Votre beauté m'einpâthe.³

¹ Boulanger. ² Plus. ³ M'empêche, me retient.



CONTEUR ! Vois-tu cette pittoresque embarcation, aux deux grandes voiles blanches, montée par de vigoureux rameurs ? C'est une cocherre chargée de passagers de différents âges, ainsi que de marchandises diverses : fascines, fruits, œufs, légumes. Elle vient de quitter les rivages de St-Gingolph pour se rendre au bord opposé. Elle porte des Savoyards qui n'en sont pas à leur première traversée.

C'est un mardi matin, Le temps est superbe. Au bruit cadencé des rames et des vieilles chansons, on se rend au marché de Vevey. On espère que la vente sera fructueuse et que le retour du soir se fera sans orage.

A l'ombre d'une de ces voiles, assyeyons-nous aussi et, tout en admirant cette grande nappe bleue et les magnifiques draperies de forêts qui s'y baignent au sud, laissez-moi, lecteur, occu-